

LIMOGES MÉTROPOLÉ
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole,
du 21 novembre 2025
Arrêté portant mise à jour du
Plan local d'urbanisme de la
commune du Vigen
N° 27486
Le plan des servitudes d'utilité publique de la commune
du Vigen
Le plan des servitudes d'utilité publique de la commune
du Vigen
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour les
annexes du dossier du Plan local d'urbanisme de la
commune du Vigen
ARRÊTÉ
ARTICLE 1 : Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune du Vigen sont mises
à jour de la façon suivante :
A cet effet, ont été reportés dans les annexes du document, la décision suivante :
- La mise à jour des servitudes d'utilité publique notamment la servitude d'utilité
publique de protection du domaine public ferroviaire (D) servitude par son
gestionnaire.
ARTICLE 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du
public à la mairie du Vigen et au siège de Limoges Métropole à la date de présent
arrêté.
ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie du Vigen et au siège de Limoges
Métropole durant un mois.
Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Signé électroniquement le 21/11/2025

Publié le vendredi 21 novembre 2025
N° 27486

Accusé de réception - Modèles de l'arrêté
qui ont servi de base à la mise à jour du
Plan local d'urbanisme de la commune

ARRÊTÉ

Arrêté portant mise à jour du Plan local d'urbanisme de la commune du Vigen

1 DOCUMENT - Publié le 21 Novembre 2025



27486.pdf
(.pdf, 6,5 Mo)



TÉLÉCHARGER